

## édito

### La qualité des soins à un prix

Depuis plusieurs années, les EMS ont consenti à de gros efforts pour optimiser leur fonctionnement. Aujourd'hui, près des trois quarts des membres de l'AVDEMS ont déjà obtenu une certification prouvant qu'ils respectaient les normes de qualité dans leur secteur d'activité.

Il n'en reste pas moins que la qualité des soins fournis, dont traite le dossier de ce numéro d'éclair<sup>A</sup>ges, n'est pas fonction que du respect de processus organisationnels, mais aussi des ressources financières mises à disposition par les partenaires payeurs. Or, sans moyens supplémentaires, les EMS ne pourront pas faire face à l'augmentation du nombre de résidents, de surcroît toujours plus âgés et dépendants.

A cet égard, la conclusion fin novembre 2005 d'un accord salarial s'appliquant au secteur des EMS et introduisant un salaire minimum à 3500 francs constitue une bonne nouvelle du point de vue de la qualité des soins. En effet, pour conserver un personnel compétent et expérimenté dans les EMS, il devenait indispensable de procéder à une revalorisation de ses conditions de travail. Dans cet esprit, l'AVDEMS souhaite également qu'une Convention collective de travail puisse voir le jour lors de l'année à venir.

Sur cette note positive, l'AVDEMS vous adresse ses meilleurs vœux pour 2006.



Tristan Gratier  
Secrétaire général de l'AVDEMS



## dossier

### Les enjeux des soins en EMS

Ce n'est pas un hasard si depuis 1967 dans le canton de Vaud et depuis 1994 en Suisse, on parle désormais d'établissements médico-sociaux (EMS) plutôt que d'asiles, de maisons de retraites ou de maisons de repos. La population des EMS a effectivement changé et la composante thérapeutique de la prise en charge des résidents est toujours plus conséquente (voir encadré ci-dessous). Aujourd'hui, dans les EMS vaudois, le 66% des collaborateurs est ainsi constitué de personnel soignant ou paramédical, contre 25% de personnel hôtelier et quelque 9% de personnel administratif et technique.

Par conséquent, l'annonce de coupes budgétaires de près de 30 millions à l'automne 2004 dans les EMS vaudois, même si elles ont pu être minimisées depuis, a fait froid dans

le dos à une large majorité des soignants. Compte tenu de l'importance de ce secteur, toute restriction budgétaire toucherait en effet inévitablement les soins fournis aux résidents, que ce soit directement, ou indirectement.

Bien plus qu'une question de confort, c'est véritablement un problème éthique qui se pose aux soignants des EMS lorsqu'on évoque une diminution des ressources financières.

Pour l'AVDEMS, le financement des prestations fournies en milieu médico-social, et notamment les prestations de soins,



ne peut que s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la place que l'on veut accorder à nos aînés dans la société. Il faudra sans doute qu'un jour la population vaudoise se détermine pour dire les moyens qu'elle désire y affecter.

#### Des résidents toujours plus âgés et malades

Compte tenu de la pénurie de lits d'EMS dans le canton de Vaud (taux d'occupation moyen de 98%), la priorité à l'admission est aujourd'hui donnée aux cas les plus aigus, souvent en provenance de l'hôpital. Pour pouvoir entrer en EMS, une personne âgée doit donc présenter un degré de dépendance élevé, qu'il soit d'ordre physique ou psychique. Un outil d'évaluation intitulé PLAISIR définit ainsi huit niveaux de dépendance.

Par conséquent, les personnes âgées entrent en EMS toujours plus tard et en moins bonne santé. Cette aggravation de l'état des résidents n'est cependant pas prise en compte à ce jour par les caisses maladies qui ont bloqué leur niveau de financement depuis deux ans. De plus, elle n'est pas sans conséquences sur le personnel soignant, dont la charge de travail augmente proportionnellement.

### Accord pour un salaire minimum de 3500 francs dans les EMS

Lire en page 4

## Des soignants tirent la sonnette d'alarme

Un groupe de cadres infirmiers d'EMS vaudois a publié cet automne un «*Livre Blanc pour le maintien de la qualité des soins en EMS*». Ils y font part de leur inquiétude face aux restrictions budgétaires et proposent la mise en place de différents indicateurs pour mieux évaluer l'impact des ces restrictions sur les résidents. Interview avec Michel Saulet, un des co-auteurs de ce document.

### Quelles sont les craintes des signataires du livre blanc ?

C'est d'abord une baisse de la qualité de vie et d'accompagnement des résidents d'EMS due aux restrictions budgétaires. Si les moyens financiers diminuent, il y aura moins de personnel ou moins de personnel soignant qualifié, moins de temps pour être présent aux côtés des résidents et moins de temps pour se former.

### Constatez-vous déjà aujourd'hui une baisse de la qualité des soins en EMS ?

Ces trois dernières années, il y a déjà eu une limitation évidente des heures consacrées à la formation pour les travailleurs du secteur soignant. Et même si des directions ont jugé bon de diminuer l'effectif soignant pour pallier aux baisses de budget, il ne faut pas dramatiser. A ma connaissance, j'estime que nous travaillons encore de manière qualitative dans la plupart des EMS vaudois. Et c'est justement cela que l'on veut protéger. En tant que cadres soignants, nous revendiquons d'avoir notre mot à dire avant que ne soient prises des mesures dont tous les effets n'ont pas été évalués.

«*Il y a déjà eu une limitation des heures consacrées à la formation.*»

### Comment jugez-vous l'évolution de votre profession ?

Aujourd'hui, les infirmiers en EMS sont de plus en plus des travailleurs sociaux centrés sur la personne et de moins en moins des fournisseurs d'actes techniques paramédicaux. Le temps consacré aux actes techniques est resté stable ces dernières années, contrairement à celui des soins d'accompagnement qui est en constante progression.

Mais si notre travail a changé, c'est aussi parce que les souhaits des résidents ont évolué. Aujourd'hui, ceux-ci formulent clairement des demandes de respect de leur identité et de leur sphère privée, alors qu'il y a 15 ou 20 ans, ils acceptaient une approche plus collective des soins d'accompagnement.

### Pourquoi avoir choisi de rédiger un «livre blanc» ?

Nous avons préféré opter pour une approche constructive plutôt que plaintive, donc l'instrument du livre blanc se prêtait mieux à l'exercice. Dans la définition de notre profession d'infirmier, il y a un certain nombre de fonctions, dont l'une d'elles est la prévention des problèmes. C'est à ce niveau là que l'on se situe. Le «*Livre Blanc pour le maintien de la qualité des soins en EMS*» est donc le fruit d'une réflexion collective proactive, que nous portons à connaissance des décideurs.

### Que proposez-vous concrètement ?

Principalement la mise en place de différents indicateurs qui permettraient de montrer quelles conséquences concrètes sur les résidents auraient des restrictions budgétaires. On peut par exemple citer le taux d'absentéisme, révélateur de la motivation du personnel, qui fait que les équipes ne sont pas toujours complètes aux côtés des résidents, ou encore le temps passé à répondre aux exigences adminis-

tratives, qui ne peut donc pas être passé à soigner ou à accompagner les résidents. Le nombre de transferts à l'hôpital et la durée des séjours hospitaliers seraient également des indicateurs précieux du niveau de prestations de soins que nous pouvons réellement fournir aux résidents, et qui font partie de leur qualité de vie.

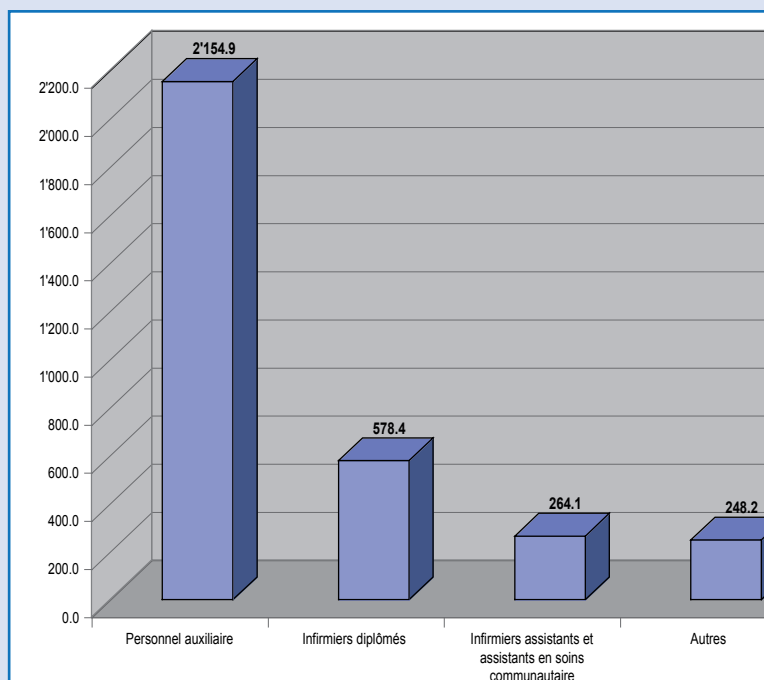


Michel Saulet, infirmier responsable d'une unité de soins à l'EMS Fondation Les Baumettes à Renens

Le «*Livre Blanc pour le maintien de la qualité des soins en EMS*» est consultable sur le site Internet [www.avdems.ch](http://www.avdems.ch)

## Les deux tiers des employés d'EMS sont d

En EMS, on dénombre généralement près d'un emploi à plein temps résident. Les professions liées aux soins constituent le 60% des effectifs du personnel, soit environ 3200 sur 5400 postes de travail et se répartissent en nombreux métiers différents.



La plus grande catégorie des professions soignantes est celle du personnel auxiliaire.

# La formation médico-sociale est en pleine mutation

*L'entrée en vigueur en 2004 de la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle a apporté un certain nombre de transformations dans le secteur médico-social vaudois.*

De manière générale, ce nouveau cadre légal conduit d'abord à une plus forte orientation de la formation professionnelle vers le monde du travail. Employeurs et employés sont ainsi devenus des partenaires à part entière dans la conception de la formation professionnelle au travers des Organisations du monde du travail (ORTA). Ensuite, les cantons ont transféré une partie de leurs compétences à la Confédération et notamment à l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT). Pour mémoire, jusqu'en 2003, la formation dans le domaine de la santé dépendait principalement des cantons, qui avaient toutefois délégué un certain nombre de tâches à la Croix-Rouge.

Au niveau vaudois, les conséquences formelles de cette nouvelle donne sont que la responsabilité des formations de la santé et du social ont été transférées du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ).

Il convient par ailleurs de rappeler que l'AVDEMS offre, par le biais de son Centre de formation (CFA), différentes possibilités de formation continue complémentaire. En 2005, environ cent septante soignants des EMS vaudois ont suivi un des vingt-et-un cours du CFA qui leur étaient proposés.



*Pas de soins de qualité sans formation adéquate.*

## Les soignants

os (EPT) par  
fs totaux du  
ssent en de

A l'intérieur du secteur des soins, le personnel auxiliaire (aides infirmiers, aides hospitaliers, aides-soignants, auxiliaires de santé) constitue la corporation la plus importante avec quelque 2150 EPT, devant les infirmiers diplômés (infirmiers chefs, infirmiers diplômés, infirmiers responsables et infirmiers unité de soins) et les infirmiers assistants et assistants en soins communautaires.

Les frontières entre les professions soignantes ont évolué au fil des ans, notamment avec une part toujours plus importante d'actes soignants d'accompagnement (aide pour les gestes de la vie de tous les jours) qui sont accomplis, compte tenu du degré de dépendance toujours plus élevé des résidents. Aujourd'hui, un infirmier diplômé effectue toujours des actes techniques (injections, prises de sang, etc.) mais consacre également une partie de son temps à des soins d'accompagnement. De même, un aide-soignant, dont le métier de base est l'accompagnement des résidents, effectuera aussi des actes techniques simples.

## Quel financement pour les soins «thérapeutiques» en EMS à l'horizon 2010 ?

La patate chaude du financement des soins en EMS fait actuellement l'objet d'un vaste débat entre assureurs et autorités politiques cantonales et fédérales. Il est vraisemblable que d'ici à 2010 et via une nouvelle révision de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), le système actuel subisse diverses modifications.

Le cœur des discussions concerne le financement des soins dits « thérapeutiques », soit les prestations effectuées par les soignants en EMS qui ne sont pas liées directement à une maladie, mais simplement à la perte d'autonomie des résidents. Or, compte tenu de l'augmentation de l'âge moyen des personnes entrant en EMS et de leur niveau de dépendance, la part de ces soins d'accompagnement devrait certainement encore croître.

D'un côté, le Conseil fédéral et les assureurs désirent que l'assurance-maladie de base ne prenne plus en charge que les soins liés strictement à la maladie. Ce serait alors aux résidents, puis le cas échéant aux prestations complémentaires AVS/AI de payer la différence. De l'autre côté, les cantons souhaitent que l'assurance de base n'exclue aucun type de soins, mais qu'elle n'en paie qu'une partie, le solde étant à la charge des résidents ou par défaut des prestations complémentaires AVS/AI.

Pris entre deux feux, les soignants réclament eux surtout qu'on les paie pour les soins qu'on leur demande de fournir, quelle que soit la manière dont la facture est répartie. Or malgré que les coûts à charge des assureurs sont justifiés dans les EMS vaudois depuis 2004, grâce à la comptabilité analytique, les tarifs sont pour l'instant gelés. Cela signifie une fois encore que le travail effectué par les soignants n'est pas totalement reconnu à sa réelle valeur.



## Un salaire minimum à 3500 francs dans les EMS vaudois dès 2006

Les quelque 6000 collaborateurs des EMS vaudois bénéficieront dès le 1er janvier prochain d'un salaire minimum brut garanti de 3500 francs. L'accord trouvé met fin à plusieurs mois de négociation à la satisfaction des partenaires sociaux et constitue une première historique dans le canton.

Les trois organisations d'employeurs (AVDEMS, FEDEREMS, FHV) et les organisations représentant les travailleurs des EMS et des hôpitaux régionaux vaudois ont trouvé un terrain d'entente concernant la rémunération du personnel du secteur parapublic de la santé.

Dès le 1er janvier 2006, tous les employés dont le salaire brut mensuel de base n'atteignait pas 3500 francs pour un temps complet en 2005 verront automatiquement leur salaire augmenter à ce niveau. Cette mesure profitera concrètement à environ un millier de travailleurs sur les 10'000 que compte ce secteur dans le canton de Vaud. De même, aucun nouveau collaborateur ne pourra, dès 2006, être engagé à moins de 3500 francs par mois.

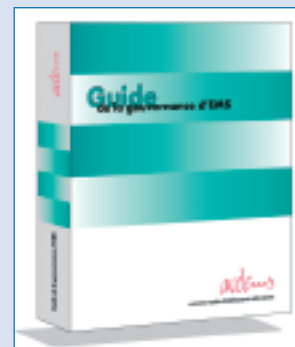
Les représentants des employeurs et des travailleurs se sont également mis d'accord sur les conditions de rémunération (indexation et annuité) pour 2005 et 2006, notamment afin d'améliorer encore davantage les salaires les plus modestes.

La conclusion d'un tel accord salarial dans le secteur parapublic vaudois de la santé constitue une première historique, de même que l'introduction d'un salaire minimum. Jamais à ce jour, l'ensemble des partenaires sociaux signataires n'était parvenu à se mettre d'accord. Les négociations ont duré plusieurs mois et ont été menées parallèlement aux travaux d'élaboration d'une convention collective de travail (CCT). La phase finale de ceux-ci devrait donc pouvoir se dérouler dans un climat social serein. Il est prévu que la CCT du secteur parapublic vaudois de la santé soit conclue dans le courant de l'année 2006.

### Un Guide de la gouvernance pour les organes de surveillance des EMS

Après la mise à jour du «Guide l'Employeur de l'AVDEMS» en 2004, un «Guide de la gouvernance d'EMS» sera publié par l'AVDEMS d'ici à la fin du premier trimestre 2006. Comme son nom l'indique, son objectif est de contribuer à une meilleure gouvernance des EMS vaudois.

S'adressant aux membres des conseils de fondation ou de comités d'EMS, ce manuel constituera à la fois un document de référence et un outil pratique utilisable lors des séances. Il vise également à favoriser l'intégration des nouveaux membres et à les sensibiliser aux enjeux auxquels sont confrontés les EMS vaudois. Ce guide se veut évolutif et sera mis à jour régulièrement.



## Certificat de qualité ISO 9001: 2000

### Première suisse pour le secrétariat de l'AVDEMS

Le secrétariat général de l'AVDEMS est devenu le premier secrétariat d'association d'EMS en Suisse à obtenir un certificat de qualité ISO 9001:2000. La cérémonie de remise du certificat a eu lieu fin octobre à Pully en présence de divers partenaires et représentants vaudois de la santé.

C'est l'organisme ProCert ( www.procert.ch ), présent à Lausanne au Parc scientifique PSE à l'EPFL, qui a réalisé l'audit.

La certification du secrétariat s'inscrit dans la volonté de faire de la qualité un thème majeur au sein de l'AVDEMS. Quelque 70% des EMS de l'association ont obtenu une certification qualité à ce jour. La valeur de ce travail a d'ailleurs été reconnue par le Service de la santé publique (SSP), puisque les EMS certifiés qualité bénéficient ainsi, depuis 2004, d'un allègement des visites de la CIVEMS (Commission Inter-services des Visites en EMS).



Le secrétariat de l'AVDEMS est le premier secrétariat d'association d'EMS à être certifié ISO 9001 :2000 en Suisse.

### Impressum

éclairAges - Bulletin d'information périodique gratuit diffusé à 11000 exemplaires.

Editeur : Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), Pré-de-la-Tour 7, CP 607, 1009 Pully, Tél. 021 721 01 60, Fax 021 721 01 79  
[www.avdems.ch](http://www.avdems.ch)

Rédaction : Rochat & Partenaires Lausanne  
Maquette : Agence Pulsion, Lausanne  
Mise en page : Flash-Edition, Lausanne  
Impression : Graph Style, Lausanne